



CHAMPIONNAT ENDURO LMNA DSN MOTOS REGLEMENT 2025

PREAMBULE

Le Championnat de Ligue Enduro se déroulera dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO. Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le Code Sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du Championnat de France d'Enduro de l'année.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine est seule compétente à mettre en place des Championnats et ses catégories.

Le Championnat de France des Régions d'Enduro se déroulera le **16 mars 2025 à Bonnat (23)**

CALENDRIER

Le calendrier de ce championnat est disponible sur le site LMNA : liguemotonouvelleaquitaine.org : rubrique Calendrier

SOMMAIRE

Article 1. CATÉGORIES	2
Article 2. COUREURS ADMIS.....	2
Article 3. ÉPREUVES.....	3
Article 4. DROITS D'ENGAGEMENT.....	3
Article 5. ACCUEIL ADMINISTRATIF	4
Article 6. CONTRÔLE TECHNIQUE.....	4
Article 7. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES	4
Article 8. DÉPART.....	5
Article 9. CONTRÔLE HORAIRES	5
Article 10. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT	5
Article 11. RÉCLAMATION.....	6
Article 12. RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS.....	6

Article 1. CATÉGORIES

Les trois premiers se verront décerner un prix à l'issue du championnat dans les catégories suivantes :

Catégories & Nb. Tours	Sous-catégories	Description
LIGUE1 3 Tours	E1	125 – 2tps / 250 – 4tps
	E2	De 126 à 250 – 2tps / de 251 à 450 – 4tps
	E3	+250 2tps / +450 – 4tps
	Junior	Cylindrée Open / -23 ans*
LIGUE 2 2 Tours	Espoirs	125 2tps /-21 ans*
	N1	125 – 2tps / 250 – 4tps
	N2	De 126 à 250 – 2tps / de 251 à 450 – 4tps
	N3	+250 2 – tps / +450 – 4tps
	Vétérans Bronze	Cylindrée Open / 37 à 43 ans*
	Vétérans Argent	Cylindrée Open / 44 à 50 ans*
	Vétérans Or	Cylindrée Open / 51 ans et plus*
	Féminine	
LIGUE 3 2 Tours Seul le 1 ^{er} tour sera pris en compte pour le classement.	50cc	- de 18 ans*
	Open	Open
ELECTRIQUE		Catégorie Expérimentale

* au 1er Janvier de l'année

Article 2. COUREURS ADMIS

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO, NJ3C) de la Ligue **NOUVELLE AQUITAINE**.

Ligue 1	Ligue 2	Ligue 3
Pilotes Elite : Pilotes figurants sur la liste de notoriété FFM	<u>Espoirs</u> : moins de 21 ans*	<u>50cc</u> : Moins de 18 ans*
	Vétérans Bronze : 37 à 43 ans*	
	Vétérans Argent : 44 à 50 ans*	<u>Open</u> : Pilotes débutants
	Vétérans Or : 51 ans et plus*	
	<u>Féminine</u> : pilotes Féminines	
<u>Juniors</u> : Moins de - 23 ans*		

* au 1er Janvier de l'année

Article 3. ÉPREUVES

Le classement final du championnat sera comptabilisé sur les épreuves enregistrées au calendrier de l'année en cours.

Un temps de course, spéciales comprises, de 8 heures maximum, sera à moduler suivant le nombre de tours pour les ligues 1.

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.

Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.

Dans les « Spéciales », un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent **fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.**

La remise des prix d'une épreuve se tiendra au plus tard à 18 heures.

Article 4. DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront via le site Engage Sports : ffm.engage-sports.com

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire.

Chaque pilote lors de son inscription à une épreuve se verra attribuer un numéro pour l'année suivant le tableau ci-dessous.

En cas de besoin, les numéros de course attribués aux licences à la journée ou bien aux pilotes hors ligue pourraient être réattribués.

Les numéros 1, 2 et 3 seront attribués aux trois premiers pilotes scratch de l'année précédente

Catégories	Numéros de course	Plaques	Numéros
ELITE et LIGUE 1	Entre 1 et 199	ELITE Fond rouge Numéro Blanc	LIGUE 1 Fond Jaune Numéro Noir
LIGUE 2	Entre 200 et 799	Fond Vert	Numéro Blanc
LIGUE 3	Entre 800 et 949	Fond Noir	Numéro Blanc
ELECTRIQUE	Entre 950 et 999	Fond Noir	Numéro Blanc

Les clubs organisant un championnat de ligue sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

- **80€** pour les Elite, Ligue 1 et Ligue 2 ;
- **63€** pour les Ligues 3.

Pour les pilotes s'inscrivant moins de **15 jours** avant la date de l'épreuve, une pénalité financière de **15 €** sera appliquée et sera paramétrée sur Engage-Sports.

Les engagements en ligne seront clos le jeudi soir précédant la manifestation.

Tout désistement doit être réalisé par le pilote sur son espace Engage-Sports : ffm.engage-sports.com

Annulation d'une épreuve ou d'une journée de course

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'Etat, permet au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

Toute annulation, en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de refus préfectoral, intervenant dans les 48 heures avant la manifestation, entraînera une retenue de 20€ sur les droits d'engagement pour la pérennité du club organisateur.

Article 5. ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ces informations seront consultables, au fur et à mesure de la saison, sur le site ffm.engage-sports.com et sur le site de la LMNA : liguemotonouvelleaquitaine.org

Les pilotes devront se munir et présenter les documents originaux suivants :

- La licence active de l'année en cours ;
- Le permis de conduire papier ou équivalent pour les 50cc ;
- La carte grise de la moto ;
- **L'attestation d'assurance à télécharger ou à demander à votre assureur**

Article 6. CONTRÔLE TECHNIQUE

Le pilote doit présenter une moto propre, les anciennes marques doivent être effacées, la fiche technique ou le pilote doit inscrire les caractéristiques de sa moto, et son casque.
Les commissaires techniques peuvent à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motos.

Le niveau sonore des motocycles doit donc respecter la limite de 109 dB/A maximum. Compte tenu de la précision des appareils (classe 2 pour les sonomètres utilisés par la F.F.M.) et des incertitudes de mesure, il est admis une « tolérance » de 2 dB/A sur la valeur relevée par rapport à la valeur exigée.

Ainsi, une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si, à l'issue des trois passages réglementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 111 dB/A.

Pendant et/ou à l'issue de la course, un contrôle du niveau sonore peut être effectué sur les machines désignées par le Jury. Compte tenu de la tolérance supplémentaire de 1 dB/A prévue en fin de course, une machine est déclarée non conforme si son niveau sonore excède 112 dB/A.

Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 P ou **22/06** et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.

Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM

- Dorsale : normes EN 1621-2 obligatoire

- Pectorale Normes EN 14021 ou 1621-3

- Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou 1621-2 ou 1621-3

Nota : pour tous les points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques du championnat de France d'ENDURO

L'utilisation de caméra embarquée est interdite. Seule la production de la Commission LMNA est autorisée à réaliser des images.

Article 7. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1 ^{ère} infraction	1 avertissement
	2 ^{ème} infraction	1 minute
	3 ^{ème} infraction	5 minutes

Les Tear-off sont interdits **y compris avec un dispositif de stockage**. En cas d'utilisation, le pilote peut être disqualifié.

Il est impératif de respecter la signalisation mise en place par l'organisateur, ainsi que le code de la route.

Le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes : sanction prévue par le code sportif national pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Article 8. DÉPART

Pour la première épreuve les pilotes partiront par catégorie suivant l'ordre des numéros.

Pour les épreuves suivantes, **les vingt premiers pilotes de chaque catégorie** partiront suivant le classement scratch de la saison en cours. **Les autres pilotes partiront par n° de course.**

Le pointage des CP se fera sur carton.

Le pilote devra être présent près de la ligne de départ 10 minutes avant son horaire, le départ se déroulera impérativement phare allumé.

Un coureur qui ne franchit pas la ligne des 20 mètres, moteur en marche, dans la minute sera pénalisé de 10 secondes.

Les heures de départ se feront de préférence à 9 heures, ceci afin de planifier une remise des prix au plus tard à 18 heures.

Article 9. CONTRÔLE HORAIRE

L'enregistrement des temps sera effectué électroniquement et permettra de calculer les pénalisations encourues par les concurrents au cours de l'épreuve. Dès l'instant où le pilote, avec sa moto, aura franchi le drapeau jaune, il sera détecté électroniquement via le transpondeur.

L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue franchit la ligne de détection du transpondeur.

Il n'y a plus de carton à faire pointer au contrôle horaire.

Le passage devant la boucle de détection se fera au ralenti ou moteur éteint suivant les conditions.

Les pénalités de liaison ainsi que les temps de spéciales seront visibles sur le « LIVE » de la L M N A.

Article 10. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Pour être classé au championnat, il est obligatoire de réaliser 50% des épreuves de la saison.

Les points seront attribués de la manière suivante : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

L'attribution des points pour le classement scratch se fera selon le même barème.

En catégorie Ligue 2, les quatre premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) de la saison précédente devra obligatoirement passer dans la catégorie Ligue 1 pour la saison en cours, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

En catégorie Ligue 3, les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement passer dans la catégorie Ligue 2 pour la saison en cours, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2 ou Ligue 3 avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2 ou Ligue 3.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat du Monde, d'Europe ou de France ou du Championnat de France des Régions d'Enduro, marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, plus 8 points de bonification, **dans sa classe mais pas au scratch**, avec un maximum de 25 points.

Il est impératif **que le pilote le signale par mail au secrétariat de la ligue en charge de la commission Enduro : gwenaelle@lmna.email au plus tard dans la semaine précédant l'épreuve.**

Cas particulier :

Tout autre cas particulier sera traité par la Commission Enduro.

En cas d'ex-aequo des pilotes le départage se fera au meilleur nombre de points lors de la dernière manche.

Article 11. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la personne concernée, qui doit être licenciée FFM et ne se référer qu'à un seul objet. Elle doit être remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 75 euros.

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

Article 12. RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS

CONTRÔLE TECHNIQUE	
Absence de béquille	1er avertissement : 1 minute
	2ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Niveau sonore au-delà de 111 dB /A	Refusée au départ
Changement de machine	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat de l'année en cours
Absence d'une pièce marquée	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence de cache-pignon	1er avertissement : 1 minute
	2ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PARC FERME ET ZONE DE DÉPART	
Fumer	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Pénétrer moteur en marche	1 minute
Mise en marche du moteur dans le parc fermé	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Mise en marche du moteur dans la zone de départ	1 minute
Travailler ou ravitailler sur son motorcycle ou un autre	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Recevoir des outils ou des pièces	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
RÉPARATIONS	
Contraires au règlement	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 avertissement /1 minute/ 5 minutes
RAVITAILLEMENT	
Moteur en marche	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Effectué sur le parcours et en dehors des C.H. avec assistance	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Récipient supplémentaire pour le transport de l'essence	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

PRÉSENTATION AU DÉPART	
Non fonctionnement de la lumière au départ	Remise en état au 1er CH
Mise en marche du moteur (dans la zone de départ avant le signal du commissaire)	1 minute
Se présenter en retard	60 secondes par minute de retard
Se présenter avec > 30 minutes de retard	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ligne des 20 mètres non franchie	10 secondes
CONTRÔLES HORAIRES / PASSAGES	
Retard de > 30 mn (> 60 mn pour les Féminines) sur l'heure théorique de pointage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification (il peut toutefois continuer la course jusqu'à la décision finale du Directeur de course) Elle s'apprécie à chaque C.H. à partir de l'heure idéale de pointage
Manquer un contrôle de passage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt	1 minute
Modifier ou ajouter un pointage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Renverser volontairement le piquetage	1 minute